



fondation
daniel & nina carasso

DDF 2014

Dossier de demande de financement Axe Alimentation Durable

Fiche résumé du projet

Appel à projet de la Fondation Daniel et Nina Carasso auquel répond le projet :
Systemes alimentaires innovants

Nom de l'organisme demandeur (+ éventuel sigle) : Terres en Villes

Ville et Pays : Grenoble - France

Intitulé du projet : **Co-construire une démarche de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises**

Date de dépôt du projet :

Type de projet : Nouveau projet aide au développement d'un projet existant

Durée du projet : triennal

Montant total du financement demandé (Euros) sur cette durée: 149 000 euros

Prénom et Nom du responsable du projet : **Serge BONNEFOY**

Fonction : Secrétaire technique

Téléphones fixe et portable : 04 76 20 68 28 et 06 11 63 45 30

E-mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org

Résumé du projet (contexte, cible, objectif principal) (Entre 5 et 10 lignes) :

Terres en Villes souhaite co-construire avec ses membres et partenaires, une démarche en faveur de la mise en œuvre et de la gouvernance multi-acteurs d'un système alimentaire durable innovant d'agglomération ainsi que ses outils d'accompagnement.



fondation
daniel & nina carasso

Pour ce faire, le projet propose de croiser :

- *quatre types d'acteur* : collectivités et public, monde économique, société civile et chercheurs,

- *deux grandes échelles* :

- l'échelle nationale avec ouverture espagnole et européenne

- l'échelle de l'agglomération en deux catégories : trois agglomérations pilotes et un réseau d'agglomérations désireuses de conduire de telles initiatives ces prochaines années

- *cinq types de matériaux* :

- la capitalisation des expériences passées,

- les apports de l'expérimentation dans les agglomérations pilotes,

- les questionnements des acteurs des agglomérations de rang 2,

- les productions des ateliers, séminaires nationaux, groupes d'échanges et de pratiques,

- les apports du comité scientifique et du comité des usagers.

Sommaire

Merci de mettre à jour ce sommaire (clic droit / mettre à jour les champs).

1.	FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTEUR DE PROJET	4
1.1.	IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET	4
1.2.	PRINCIPAUX FINANCEURS DE LA STRUCTURE	5
1.3.	ORGANISME GESTIONNAIRE DE L'AIDE FINANCIERE (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)	6
1.4.	BREF RESUME DE L'ACTIVITE DE VOTRE ORGANISME	6
1.5.	COMMUNICATION ET SITE INTERNET	6
2.	DESCRIPTION DU PROJET.....	7
2.1.	DIAGNOSTIC : CONTEXTE DU PROJET ET DESCRIPTION DES BESOINS	7
2.2.	GENESE DU PROJET	8
2.3.	OBJECTIFS	10
2.4.	BENEFICIAIRES DU PROJET.....	10
2.5.	MISE EN ŒUVRE	10
2.6.	MOYENS MIS EN ŒUVRE	16
2.7.	PARTENAIRES DU PROJET	17
2.8.	PILOTAGE ET IMPACTS DU PROJET	18
2.9.	CONTINUTE DU PROJET	18
2.10.	VALORISATION DU PROJET	18
2.11.	CALENDRIER PREVU	18
2.12.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	18
3.	DEMANDE FINANCIERE ET AFFECTATIONS	19
3.1.	ORIGINE DES FINANCEMENTS POUR CE PROJET :	19
3.2.	BUDGET TOTAL DU PROJET.....	19
3.3.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONTRIBUTION DEMANDEE A LA FDNC	19
4.	ELEMENTS D'ANALYSE CONCERNANT L'APPEL A PROJETS	19
5.	ANNEXES.....	20

Objet statutaire du demandeur :

« L'Association a pour objet de favoriser les échanges entre les territoires urbains et périurbains français et non français engagés dans des politiques agricoles et forestières périurbains afin de contribuer au renouvellement urbain par une meilleure prise en compte des rapports entre milieu urbain et milieu rural, entre agriculture, forêt et société. »

Principes et valeurs du demandeur :

Les principales valeurs du réseau (approche territoriale, co-construction, développement durable) sont énoncées dans sa charte signée en 2008 par le réseau et depuis par ses membres :

« Terres en villes et ses membres prônent une agriculture périurbaine :

- pérenne,
- économiquement viable et socialement vivable,
- respectueuse du milieu naturel et du territoire,
- prenant en compte les demandes urbaines,
- engagée en faveur de la qualité de ses produits, de ses services et pratiques,

Terres en villes et ses membres prônent une agglomération soucieuse :

- d'associer l'ensemble des acteurs à la gouvernance territoriale,
- de rechercher un aménagement équilibré du territoire garantissant la qualité de vie,
- de préserver ses espaces agricoles, forestiers et naturels par le choix de la densification, et de la protection forte des espaces ouverts,
- d'économiser et de préserver l'énergie
- de valoriser la production agricole locale sur le bassin de consommation,
- de prendre en compte les attentes des agriculteurs et des urbains

Pour favoriser le dialogue entre agriculture et ville, Terres en Villes et ses membres privilégient :

- l'éducation des acteurs et des habitants à l'agriculture et à la ville,
- la co-construction des politiques agricoles périurbaines – les projets agri-urbains – entre élus locaux et monde professionnel. Cette co-construction est ouverte aux autres acteurs.

Afin de réaliser un tel projet, Terres en Villes et ses membres prônent une démarche de dialogue territoriale et de gouvernance. Le réseau s'engage à faire valoir dans son action quotidienne cette co-construction et à apporter son appui politique et méthodologique à ses membres pour mettre en œuvre cette démarche. »

Responsable du projet :

M. Mme

Prénom et nom : Serge BONNEFOY

Titre et fonction : secrétaire technique de Terres en Villes, docteur en économie et chercheur associé de l'UMR Pacte de Grenoble

E-mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org

Ligne fixe directe : 04 76 20 68 28 Portable : 06 11 63 45 30

1.2. Principaux financeurs de la structure

- Cotisations des membres : environ 60 %
- Collectivités territoriales : intercommunalités, régions
- Etat et Europe

- Divers : associations

La Fondation Daniel et Nina Carasso étant sous l'égide de la Fondation de France, merci de préciser si vous avez déjà obtenu un financement de cette dernière et en quelle(s) année(s) :

Mon organisation n'a pas reçu de financement de la Fondation de France.

Mon organisation a déjà reçu un financement de la Fondation de France :

Banque d'expériences de la gestion concertée des espaces agricoles et forestiers périurbains en 2003 (Ensemble pour gérer le territoire)

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant pour chaque financement obtenu il y a moins de 5 ans. **Non concerné**

Année	N° de financement	Titre du projet

1.3. Organisme gestionnaire de l'aide financière (si différent du demandeur)

Nom (dénomination développée et sans abréviation) : **Non concerné.**

1.4. Bref résumé de l'activité de votre organisme

Terres en Villes est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine. Son activité combine politique et technique en s'appuyant sur l'expérience de ses membres. Le réseau poursuit trois missions :

- Echanger les savoir-faire entre membres et partenaires
- Expérimenter en commun
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

Ces trois missions sont conduites dans cinq grands chantiers :

1. la co-construction des politiques agricoles et alimentaires périurbaines,
2. la protection et mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
3. le développement des circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations,
4. la prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leur agriculture dans les politiques européennes,
5. la forêt périurbaine.

Les productions de Terres en Villes comprennent la banque d'expériences des membres du réseau, l'organisation d'ateliers, de séminaires et rencontres nationales, la réalisation d'études et diagnostics, la production d'outils méthodologiques (guides, fiches expériences, fiches étude de cas, fiches « Point sur » faisant le point sur une question, fiches formation, fiches méthodologiques, fiches préconisation....), des appuis techniques, des sessions de formation ainsi que des contributions politiques. Son site www.terresenvilles.org met à disposition de tous, la quasi-totalité des productions du réseau. La banque d'expériences est quant à elle réservée aux membres et principaux partenaires.

1.5. Communication et site internet

Informatique et Libertés : La Fondation Daniel et Nina Carasso va intégrer des données personnelles de ce document dans son système informatique aux seules fins de traiter votre demande de

financement. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition pour motifs légitimes en contactant la Fondation Daniel et Nina Carasso, 40 avenue Hoche, 75008 Paris.

Je suis informé(e) qu'en cas de financement le résumé de 5-10 lignes, les résultats obtenus grâce au soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso, le nom de l'organisation portant le projet et de son responsable pourront être utilisés dans les actions d'information conduites par la Fondation Daniel et Nina Carasso. Ces actions peuvent concerner le site internet, les publications, les interventions publiques dans le cadre de conférences par exemple ou de prise de parole auprès des média.

En cas de refus, merci de cocher cette case

Fait à Grenoble, le 25 juin 2014

2. Description du projet

Nom de l'organisme demandeur : **Terres en Villes**

Titre du projet: **Co-construire une démarche de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises**

2.1. Diagnostic : contexte du projet et description des besoins

Le projet a une portée nationale avec une ouverture espagnole et européenne.



Carte des agglomérations et métropoles membres du réseau.

Le projet concernera potentiellement l'ensemble des 28 agglomérations et métropoles adhérentes du réseau, et plus particulièrement trois agglomérations (agglomérations pilote de rang 1 : Lille, Lorient et Pays Voironnais/Grenoblois).

En 2014, les agglomérations de Douai, Le Havre, Montpellier et Rouen rejoindront le réseau et pourront être également associées au projet (agglomérations de rang 2).

Problématique

Bien que les régions urbaines rhônalpines pionnières se soient préoccupées d'agriculture de proximité et de circuits courts dès les années 80, c'est surtout à la faveur des crises alimentaires de la fin du siècle dernier et des premières AMAP que les intercommunalités d'agglomération et leurs partenaires se sont intéressés significativement à la question alimentaire. Leur gouvernance alimentaire des agglomérations est cependant morcelée entre des champs et des systèmes d'acteurs étanches (Terres en Villes, 2006).

Ces toutes dernières années les enjeux alimentaires ont été mis plus souvent à l'agenda local mais l'action locale en faveur de l'alimentation est encore trop partielle pour construire un système

alimentaire durable. Elle recourt souvent à des actions symboliques à portée trop limitée ou à des actions ponctuelles sans stratégie d'ensemble multi-acteurs. Parfois, la gestion politique sépare les arènes pour éviter les conflits entre acteurs au détriment de la transversalité. D'autre fois, la gouvernance est formelle. Généralement, les acteurs socio-économiques peu impliqués dans le projet. Et au mieux, la stratégie est focalisée sur la production agricole au détriment des questions de nutrition santé, d'accessibilité sociale ou d'empreinte énergétique.

Cette situation est due à un ensemble de causes : la prédominance des politiques sectorielles sur les projets intégrés, le centralisme et le poids des normes européennes et nationales sur l'alimentation, les oppositions historiques entre urbanisme et ruralisme, entre agronomie et écologie, la difficulté de la pluridisciplinarité en matière de recherche et son manque de reconnaissance académique, le manque d'ingénierie hybride, d'outils et d'institutions ressource ancrées sur le terrain, la crise financière ... Le présent projet cherche à apporter sa pierre pour remédier à cet état de fait.

L'évaluation des besoins

Le travail réalisé depuis 2006 par Terres en Villes et ses membres en matière de circuits courts de proximité et de gouvernance alimentaire a permis d'identifier et d'évaluer les besoins de manière approfondie à la faveur des travaux des instances, d'ateliers, de séminaires et rencontres nationales, d'enquêtes annuelles recensant les actions et des demandes, d'études diverses, partenariats avec la recherche, appuis techniques à plusieurs membres ou partenaires...

Les besoins identifiés

S'agissant d'une thématique encore récente, les besoins identifiés nombreux et émanent d'acteurs divers. ***Le principal besoin est de répondre à cette question : Comment faire pour mettre en place une stratégie partagée pour un système alimentaire durable d'agglomération ?***

Il couvre une palette variée : des besoins d'analyse et de conceptualisation, des besoins en matière de références et de benchmark, des besoins d'argumentaire politique et de sensibilisation des décideurs et acteurs, des besoins en matière de conduite politique et d'animation, d'ingénierie de projet y compris financière, d'apprentissage de savoir-faire spécifiques (diagnostic..) et de formation, de communication et d'évaluation... Comme la Loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt reprend l'idée de projet agricole et alimentaire local, ces besoins seront encore plus importants et pressants dans le futur.

Autres organismes travaillant dans ce champ

De nombreux organismes travaillent peu ou prou dans le champ du projet: des organismes de recherche (Chaire Unesco Alimentations du monde Supagro, AgroCampus Ouest... ou de recherche développement (IUFN), des organismes de développement (ETD, réseaux ruraux...), des associations d'élus (ADCF...), l'Etat, des organismes du milieu de l'urbanisme et de l'architecture (CAUE ...), des organismes agricoles et socioéconomiques, des réseaux de la société civile (Miramap, Terres de Liens...), des acteurs de l'accessibilité, de la nutrition santé ...

Bon nombre d'entre eux sont des partenaires habituels de Terres en Villes.

2.2. Genèse du projet

En quoi votre structure est légitime pour répondre à cette problématique ?

Terres en Villes a d'abord acquis sa légitimité par sa forte implication dans la problématique alimentaire dès 2006 : le réseau est reconnu et apprécié sur le sujet comme le prouvent les nombreuses invitations qui lui sont faites d'intervenir sur cette thématique en 2014.

Elle est d'autant plus légitime que son statut de tête de réseau, paritaire entre deux mondes, lui garantit une culture de l'échange et une ouverture aux autres partenaires.

Elle est également légitime par ses savoir-faire bien adaptés à la conduite d'un projet participatif ambitieux : savoir-faire en matière d'expérimentation complexe, multi-acteurs et multi-niveaux, savoir-faire administratif et financier acquis en pilotant des projets complexes européens et français, savoir-faire en matière de livrables de qualité, ouverture européenne.

Enfin c'est un réseau attractif qui dispose de certains leviers sur les politiques et gouvernances d'agglomération.

Quelle est l'origine et l'historique du projet ?

Depuis ses premiers travaux en 2006, Terres en Villes a multiplié les travaux sur les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire : constitution d'un argumentaire (participation active à la rédaction du livre blanc de l'IUFN), recensement et analyse des actions alimentaires des agglomérations dans leurs politiques agricoles et leurs procédures de développement durable, appuis techniques pour développer des projets agricoles et alimentaires territoriaux (Paca, Nord-Pas-de-Calais), études diverses sur la logistique d'approvisionnement ...

Forts des demandes des membres et du riche partenariat construit depuis 2006, les administrateurs ont choisi en 2013 de faire de son chantier 3 « Circuits de proximité et gouvernance alimentaire » la première priorité du réseau : ils ont consacré l'atelier annuel des techniciens aux innovations alimentaires territoriales, le séminaire annuel de Saint-Etienne à la commande publique et organisé la 1^{ère} Rencontre nationale « Relier politique agricole et politique alimentaire dans les agglomérations françaises. ».

Faisant le bilan de ces huit années d'intervention pour la rencontre nationale de novembre 2013, Terres en Villes a acquis la conviction que sa priorité méthodologique devait être aujourd'hui de proposer aux acteurs des agglomérations une démarche partagée et intégrée en faveur d'un système alimentaire durable qui sache articuler projet d'agglomération, politique agricole, politique et gouvernance alimentaire et développement durable.

Qui a élaboré la stratégie du projet ?

Ce projet est le produit d'un travail collectif. Le secrétaire technique, les Coprésidents, les référents des trois agglomérations pilotes, les techniciens du réseau par leurs suggestions et demandes, les échanges avec plusieurs partenaires dont les chercheurs y ont plus particulièrement contribué.

Comment s'insère le projet parmi les autres dispositifs répondant à la même problématique ?

Ce projet est spécifique par sa dimension territoriale, son ambition transversale et sa configuration multiacteurs et multiniveaux. Il est original par sa méthodologie qui combine conceptualisation, capitalisation des bonnes pratiques, questionnements et expérimentations. Il est complémentaire de recherches-action comme Surfood qui cherche à construire un cadre conceptuel permettant aux acteurs urbains de se représenter leur place et leurs leviers pour changer leur système alimentaire et le rendre plus durable mais aussi de projets privilégiant une entrée thématique ou mono-acteur

En quoi apporte-t-il une plus-value ou une innovation par rapport aux autres dispositifs ?

Ce sera à notre connaissance la première expérimentation multi-acteurs et multi-territoriale sur la gouvernance alimentaire des agglomérations et métropoles françaises qui intéressera les partenaires stratégiques des agglomérations et qui se fonde sur un matériau et un partenariat aussi riches. Il offre aussi une garantie de résonance auprès des décideurs à la hauteur de l'ambition initiale.

2.3. Objectifs

Le projet a pour objectifs de :

- Co-construire une ou des démarches de mise en place d'une gouvernance et politique pour un système alimentaire durable local dans les agglomérations et métropoles françaises,
- Favoriser les démarches en faveur d'un système alimentaire durable dans trois agglomérations/métropoles pilote, de manière globale mais aussi en approfondissant 3 thématiques privilégiées,
- Mieux structurer le lieu ressource Terres en Villes pour diffuser ses résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés et les enrichir dans l'avenir.

En quoi ces objectifs répondent à l'analyse des besoins ?

Ils proposent de formaliser avec l'ensemble des acteurs une démarche structurante adaptable et ses outils d'accompagnement plutôt que de d'aider à conduire des actions ponctuelles ou réservées à certains types d'acteurs. Ils combinent théorie, ingénierie et expérimentation à partir de demandes locales concrètes. Les résultats seront reproductibles et appropriables.

2.4. Bénéficiaires du projet

- *le profil et nombre des bénéficiaires directs du projet*

Les bénéficiaires directs sont les acteurs des 3 agglomérations pilotes et des agglomérations de second rang. Indirectement c'est l'ensemble du réseau Terres en Villes et ses partenaires ainsi que l'ensemble des acteurs de la ville et de l'alimentation qui seront bénéficiaires via la mise en ligne des livrables.

- *la manière dont ils seront sélectionnés*

Les agglomérations pilotes ont été présélectionnées et leurs acteurs fléchés en 4 catégories : collectivités et acteurs public, acteurs économiques, acteurs de la société civile et chercheurs locaux. Elles ont été choisies parce qu'elles sont engagées dans une stratégie alimentaire, qu'elles peuvent faire valoir leurs expériences et veulent approfondir leur stratégie.

Les agglomérations de rang 2 seront sélectionnées dans le réseau par appel à participation. Leur délégation comprendra un représentant de collectivité, de chambre consulaire et de la société civile.

- *la manière dont ils sont impliqués durant les différentes phases du projet*

Les représentants des différentes catégories d'acteurs participent aux instances de pilotage général. Ils sont actifs dans les groupes locaux et les divers types d'ateliers et séminaires d'échanges.

Mise en œuvre des 6 actions du projet

2.4.1. Action 1 : Mettre en place la gouvernance multi-acteurs du projet et l'administrer

Description de l'action :

- Mettre en place la gouvernance multi-acteurs du projet (2014)
 - Stabiliser le projet suite aux décisions de la fondation et informer les partenaires
 - Préciser les règles de gouvernance
 - Constituer les 3 groupes locaux des agglomérations pilotes (rang 1)
 - Constituer le réseau des agglomérations de rang 2

- Structurer le lieu ressources Terres en Villes
- Animer, piloter et administrer le projet (2014 à 2017)
 - Réunir les instances nationales du projet : 4 comités de pilotage, 4 équipes techniques, 3 comités scientifiques, 3 comités d'usagers
 - Gérer administrativement le projet
- Communiquer sur le projet (2014 - 2017)
 - Produire 3 Newsletter et les articles nécessaires
- Evaluer le projet (2014 à 2017)
 - Mettre en place la méthode
 - Assurer le suivi annuel de l'évaluation
 - Produire le bilan final du projet

Les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs notés dans la partie 2.4

Explication des choix méthodologiques effectués :

Terres en Villes et ses partenaires ont choisi de conduire une expérimentation multi-acteurs (les 4 types d'acteurs déjà cités), multi-territoriale (agglomérations représentatives de la diversité française) et multi-niveaux (niveau national, niveau local d'agglomération de rang 1 et de rang 2, ouverture européenne). Pour ce faire, fort des leçons de ses expériences passées en matière de projets complexes¹, Terres en Villes a choisi de privilégier la mise en place d'une gouvernance participative, une animation et une administration du projet régulières et périodisées, une communication et une auto-évaluation² in itinere.

Les instances nationales prévues (comité de pilotage, équipe technique³, comité scientifique et comité d'usagers) garantiront l'implication des 4 types d'acteurs et la co-construction de la démarche. Les instances locales (groupes locaux des agglomérations pilotes et réseau des acteurs des agglomérations de rang 2) garantiront la prise en compte des demandes, des innovations et des bonnes pratiques locales.

Enfin, l'organisation de Terres en Villes comme un lieu ressource sur la stratégie alimentaire durable des agglomérations et la production des outils initiaux de connaissance et d'échanges (glossaire, bibliographie, annuaire des personnes-ressources, observatoire simple des agglomérations et espaces collaboratifs) professionnaliseront l'ensemble.

Nombre de réalisations prévues :

- 4 comités de pilotage, 4 équipes techniques, 3 comités d'usagers et 3 comités scientifiques,
- 3 groupes locaux des agglomérations pilote et 1 réseau des agglomérations de rang 2
- 1 observatoire simplifié des agglomérations partenaires du projet, des espaces collaboratifs du projet, 1 glossaire, 1 bibliographie, 1 annuaire des personnes ressource
- 1 présentation initiale du projet, 3 newsletters du projet, des articles chemin faisant
- Les grilles évaluatives

¹ Cf. les trois projets Terres en Villes du réseau rural français sur « la gouvernance alimentaire des agglomérations française », « la prise en compte de l'agriculture dans les SCoT » et « Pour un SCoT rural de qualité territoriale », le projet de recherche action Formes agraires Formes urbaines et divers projets auxquels le réseau a participé (projet Casdar Dialog de l'AFIP, projet CasDar Gamai de l'APCA, projet Interreg IVB Rururbal coordonné par la Cormaca de Granollers en Espagne.

² La méthode retenue est celle expérimentée par le CEDAG dans le projet Casdar Dialog.

³ Elle fonctionnera également comme comité d'auto-évaluation du projet.

Manière dont les actions sont suivies⁴ :

On utilisera les feuilles de présence des réunions pour élaborer une comptabilité des acteurs impliqués par type, par agglomération et niveau territorial. On produira un tableau de suivi des comptes rendus, des livrables et des outils de communication indiquant leurs dates de réalisation et leur diffusion. On fournira un tableau de bord de la mise à jour des grilles évaluatives.

Indiquez en quoi l'action participe à la réalisation de l'objectif :

La mise en place des instances et modalités de gouvernance participative du projet est au cœur d'une expérimentation multi-acteurs, multi-territoriale et multiniveaux.

2.4.2. Action 2 : Dresser l'état zéro des trois agglomérations pilote et des agglomérations de rang 2 (2014 – 2015)

Description de l'action :

- Dresser l'état zéro pour les 3 agglomérations pilote
 - Réunir le groupe local 1 des agglomérations pilote
 - Réaliser l'état zéro par agglomération pilote
 - Rendre l'état zéro lors du groupe local 2 des agglomérations pilote
- Dresser l'état zéro pour les agglomérations de rang 2 et le diffuser
- Mettre au débat l'état zéro
 - Réunir le 1^{er} atelier inter-agglomérations pilote (dans une agglomération)
 - Réunir 1^{er} séminaire national entre agglomérations de rang 1 et 2 à Paris

Les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs notés dans la partie 2.4

Explication des choix méthodologiques effectués :

L'action 2 a pour but d'objectiver la situation initiale des agglomérations impliquées dans le projet et de mettre au débat ce point zéro afin de favoriser la connaissance des acteurs impliqués et l'interconnaissance des situations, de faire approprier et partager le réel dans une thématique qui prête à de nombreuses lectures idéologiques, d'aider à préciser les actions futures et de constituer le point de référence de l'évaluation du projet en matière de dynamique des agglomérations.

Comme la connaissance des situations locales est déjà conséquente⁵, Terres en Villes réalisera les états zéro. Elle le fera en partenariat méthodologique avec le comité scientifique.

Nombre de réalisations prévues :

- 6 groupes locaux (2 par agglomération pilote)
- 3 états zéro des agglomérations pilote et une synthèse comparative, 10 états zéro des agglomérations de rang 2 et une synthèse comparative
- 1 atelier inter-agglomération et son compte-rendu, 1 séminaire national et ses actes
- Deux rapports de stage

Manière dont les actions sont suivies:

Tableau des acteurs impliqués par type, par agglomération et niveau territorial. Tableau de suivi des comptes rendus, des actes, rapports de stage et autres livrables (états zéros, synthèse comparative) indiquant leurs dates de réalisation et leur diffusion.

⁴ Voir Eléments méthodologiques dans le document « Instructions préalables à la demande de financement »

⁵ Enquêtes 2006, 2011 et 2013, études et appuis techniques divers ...

Indiquez en quoi l'action participe à la réalisation de l'objectif :

Ces états zéro sont indispensables à la capitalisation initiale des acquis et des échecs, des savoir-faire et des demandes mais aussi au développement des stratégies des agglomérations pilotes. Ils seront le vecteur des premiers échanges entre les deux types d'agglomération. Enfin ils faciliteront les relations avec la recherche et enrichiront le lieu ressources Terres en Villes.

2.4.3. Action 3 : Enrichir la stratégie alimentaire des 3 agglomérations et sa mise en œuvre (2015 -2017)

Description de l'action :

- Enrichir la gouvernance alimentaire des agglomérations pilotes
 - Apporter un appui personnalisé aux acteurs des agglomérations
 - Tenir les réunions des Groupes locaux 3, 4, 5 et 6 des agglomérations pilotes
- Capitaliser les expériences des agglomérations pilotes
 - Organiser dans une agglomération pilote les 2ème et 3ème ateliers inter-agglomérations pilotes
 - Rédiger les fiches expériences

Les bénéficiaires sont les acteurs des agglomérations pilotes.

Explication des choix méthodologiques effectués :

Le projet donne un rôle pivot aux 3 agglomérations pilotes. Leur mobilisation garantit que le projet n'est pas une simple capitalisation méthodologique mais qu'il est un processus d'expérimentation fondé sur des échanges permanents entre théorie et pratique, entre acteurs en mouvement et acteurs en attente.

Comme les chefs de file (les intercommunalités en charge du territoire) des agglomérations pilote souhaitent aller plus loin dans la mise en place d'une stratégie alimentaire durable, l'action 3 appuiera cette dynamique par un apport personnalisé du réseau qui sera également le moyen de tester le lieu ressources Terres en Villes et certains des outils méthodologiques. Mais l'action 3 fournira également un cadre temporel et méthodologique (règles d'animation des groupes, outils de suivi commun...) aux agglomérations grâce à la tenue des groupes locaux accélérateurs de la dynamique locale.

La première agglomération pilote, Lille Métropole, veut réorienter ses actions en faveur de la restauration collective et de l'agriculture pour les intégrer à une stratégie alimentaire globale définie avec les acteurs et prenant en compte toutes les composantes de la durabilité (cf. CAAP'Agglo).

Pour la deuxième agglomération, Lorient, qui a travaillé ces dernières années à organiser une filière alimentaire territoriale (cf. projet Leader), l'objectif est d'approfondir la gouvernance territoriale (dont le rôle et la responsabilité de l'intercommunalité) en impliquant plus fortement les acteurs économiques. Quant à la troisième agglomération, celle du Pays Voironnais, elle souhaite après un projet Leader mieux prendre en compte l'implication des différentes populations du pays Voironnais et leurs associations dans la stratégie alimentaire locale tout en développant les actions interterritoriales avec l'agglomération grenobloise voisine.

La capitalisation des bonnes (voire mauvaises) pratiques passées et présentes retenues par les groupes locaux et ateliers inter-agglomérations est le deuxième versant de l'action 3. Elle participera à la maïeutique locale et elle permettra de mettre à disposition de ces savoir-faire auprès des acteurs des agglomérations de rang 2 (action 4).

Nombre de réalisations prévues :

- 12 groupes locaux (2 par agglomération)
- 2 ateliers inter-agglomération et leurs compte-rendu
- Une quinzaine de fiches expériences et 1 rapport de stage

Manière dont les actions sont suivies:

Tableau des acteurs impliqués dans les groupes locaux et ateliers par type, par agglomération et niveau territorial. Tableau de suivi des comptes rendus, des fiches d'expériences indiquant les dates de réalisation et leur diffusion.

Indiquez en quoi l'action participe à la réalisation de l'objectif :

L'action 3 garantit l'expérimentation de terrain : elle livrera l'un des principaux matériaux du projet qui sera ensuite croisé avec les autres apports.

2.4.4. Action 4 : Echanger pour mieux capitaliser

Description de l'action:

- Traiter les demandes des agglomérations de rang 2
- Organiser deux séminaires nationaux
 - Tenir le 2ème séminaire national avec ouverture espagnole et européenne à Paris
 - Tenir le 3ème séminaire national avec ouverture espagnole et européenne à Paris
- Organiser deux Groupes d'échanges de pratiques
 - Réunir le 1er groupe
 - Réunir le 2ème groupe

Les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs notés dans la partie 2.4

Explication des choix méthodologiques effectués :

L'action 4 organise les échanges entre acteurs du projet, notamment des deux types d'agglomération pour évaluer le matériau collecté, préciser les objectifs, les publics, la ligne directrice et les points incontournables qui serviront à élaborer la démarche et ses outils d'accompagnement (action 5). Par souci d'impliquer décideurs comme techniciens, on privilégie deux dispositifs : le séminaire ouvert à tous animé selon la méthode FAFU de Terres en Villes et le groupe d'échanges et de pratiques réservés aux techniciens animé selon la méthode du projet Kaléinove.

L'ouverture aux réalités espagnoles et européenne du deuxième et troisième séminaire se justifie par l'inventivité des acteurs européens que Terres en Villes et ses membres ont eu à connaître dans le cadre de plusieurs projets européens (Interreg⁶, Urbact), de partenariat de recherche (Aesop) ou inter-réseaux (Purple, et Arc Latin). Cette inventivité questionne les cadres et valeurs des projets français. Bien utilisés, ces échanges sont un bon outil d'animation et de créativité. Pour ces raisons, dans l'esprit de la Fondation Carasso, Terres en Villes souhaite faciliter les échanges franco-espagnols en s'appuyant sur le parc agraire du Baix Llobregat dont elle est partenaire depuis sa création et la Comarca de Granollers.

⁶ Terres en Villes a dernièrement participé activement au projet Rururbal coordonné par la Comarca de Granollers et soutenu par la deputacion et la Generalitat : ce projet consacré à la chaîne alimentaire a débouché sur la charte européenne Rururbal.

Nombre de réalisations prévues :

- 1 note sur les demandes des acteurs d'agglomération de rang 2
- 2 séminaires et leurs actes et 2 groupes d'échanges de pratiques et leurs comptes rendus

Manière dont les actions sont suivies:

Tableau des acteurs impliqués dans les séminaires et groupes d'échanges et de pratiques par type, par agglomération et niveau territorial. Tableau de suivi des comptes rendus et de la note de synthèse sur les demandes d'acteurs avec leurs dates de réalisation et leur diffusion.

Indiquez en quoi l'action participe à la réalisation de l'objectif :

L'action 4 est un temps d'échanges indispensable qui produira le matériau de l'action suivante consacrée à l'élaboration de la démarche et des outils d'accompagnement.

2.4.5. Action 5 : Produire la démarche et ses outils

Description de l'action:

- Analyser les matériaux et produire la démarche
 - Traiter et analyser les données
 - Rédiger la démarche
 - Mettre en page le guide et son digest, imprimer et diffuser
- Produire ses outils d'accompagnement
 - Rédiger les outils
 - Mettre en page les fiches, imprimer et diffuser

Les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs notés dans la partie 2.4

Explication des choix méthodologiques effectués :

Terres en Villes⁷ reprend la méthodologie expérimentée dans le projet AgriSCoT et le projet Pour un SCoT rural de Qualité territoriale. Sur la base d'un travail préalable de traitement des données rassemblées et de propositions de plan détaillé par outil méthodologique assuré par Terres en Villes, on organisera deux ateliers d'écriture de deux journées qui regrouperont l'équipe technique élargi à trois représentants (1 collectivité, 1 acteur socio- économique et 1 acteur de la société civile) des agglomérations de rang 2. Ces premiers écrits seront repris par le chef de projet puis soumis à la lecture des membres de l'atelier d'écriture et de quelques autres personnes ressource pour validation avant mise en page et impression.

Nombre de réalisations prévues (ex : nombre d'atelier organisés) :

- Le matériau organisé dans le lieu ressource Terres en Villes : base documentaire internet et intranet, enrichissement de l'observatoire simplifié, notes de travail
- Un guide et son digest
- Une quinzaine de fiches d'accompagnement

⁷ Terres en Villes souhaite reprendre aussi le format du classeur guide comprenant le guide de la démarche, son digest et ses fiches d'accompagnement : fiches méthodologiques, fiches expériences, fiches benchmark « Le point sur », fiches module de formation et autres fiches préconisations spécifiques...

Manière dont les actions sont suivies:

Tableau des acteurs impliqués dans les ateliers d'écriture et les consultations type, par agglomération et niveau territorial. Tableau des livrables indiquant les dates de réalisation, leur format et leur diffusion.

Indiquez en quoi l'action participe à la réalisation de l'objectif :

La production des livrables est un des 3 objectifs initiaux du projet.

2.4.6. Action 6 : Diffuser pour faire perdurer

Description de l'action :

- Organiser le forum final
- Présenter la démarche

Les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs notés dans la partie 2.4

Explication des choix méthodologiques effectués :

L'expérience passée a démontré la pertinence de présenter au public potentiel ce type de démarche et d'outils méthodologiques lors d'un évènement suffisamment important et attractif. Le Forum final jouera ce rôle. Son organisation et son programme seront précisés en cours d'avancement du projet. Ils devront être représentatifs des différents travaux réalisés, des différents acteurs impliqués, des différents niveaux territoriaux engagés ainsi que des outils méthodologiques créés.

Ce type d'évènement n'est pourtant pas suffisant pour roder les propositions : trois présentations test seront réalisées par le chef de projet à la faveur des demandes parvenues. Elles permettront de stabiliser les présentations Powerpoint qui seront ensuite mises à disposition du réseau.

Nombre de réalisations prévues (ex : nombre d'atelier organisés) :

- Un Forum et ses actes
- 3 présentations test et ses Powerpoint

Manière dont les actions sont suivies:

Tableau des inscrits par type d'acteurs et manifestation, nombre de powerpoint, traitement des questionnaires de satisfaction.

Indiquez en quoi l'action participe à la réalisation de l'objectif :

Cette action de valorisation donnera toute sa notoriété aux travaux et aux productions du projet et permettra d'organiser une première diffusion des livrables.

2.5. Moyens mis en œuvre

Le chef de projet, Terres en Villes mobilisera sur trois années pleines les moyens suivants :

- Les moyens en personnel qualifié pour réaliser le projet, c'est-à-dire son secrétaire technique, docteur en économie, chercheur associé à l'UMR Pacte de Grenoble, sa chargée de mission, ingénieur agronome, des journées de gestionnaire-secrétaire pour l'administratif et 24 mois de stagiaires des organismes de recherche partenaires.

A cela s'ajoute le temps très important non rémunéré consacré par les agents des intercommunalités, des chambres d'agriculture concernées, des acteurs de la société civile, de la Chaire Unesco Alimentations du Monde et des autres chercheurs.

- Les moyens de bureautique et internet de Terres en Villes dans ses bureaux grenoblois comme dans son bureau parisien.
- Les moyens affectés à la prise en charge des frais de déplacement des partenaires et intervenants (hors agents des intercommunalités et Chaire Unesco) et ceux de Terres en Villes. Exceptionnellement, on prendra en charge une prestation d'intervenant indispensable.
- Les moyens logistiques nécessaires à l'organisation des ateliers, séminaires et du forum final (salle, enregistrement ...). Ces coûts seront réduits à la mise à disposition à titre gracieux des moyens logistiques du réseau à Paris (22 rue Joubert) et de ceux des partenaires intercommunaux et autres grands réseaux.
- Les moyens en secrétariat, en conception et en impression des livrables pour une bonne qualité, indispensable à leur prise en compte par le public urbain. Terres en Villes recourra à des entreprises spécialisées.

2.6. Partenaires du projet

Terres en Villes ne financera pas de prestation de partenaires puisque le projet est multipartenarial, que le réseau est bien armé sur cette thématique et que le coût du projet est conséquent. Sont donc considérés comme partenaires les institutions et organismes qui ont un rôle spécifique⁸ dans l'organisation du projet.

2.6.1. Partenaire 1 : Lille Communauté Urbaine

Nom : Lille Communauté Urbaine

Statut juridique : EPCI - Communauté urbaine

Rôle dans le projet : Agglomération pilote, membre du comité de pilotage,...

%age du budget alloué à ce partenaire : Néant

2.6.2. Partenaire 2 : Communauté d'agglomération du Pays de Lorient

Nom : Communauté d'agglomération du Pays de Lorient

Statut juridique : EPCI - Communauté d'agglomération

Rôle dans le projet : Agglomération pilote, membre du comité de pilotage,...

%age du budget alloué à ce partenaire : Néant

2.6.3. Partenaire 3 : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Nom : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Statut juridique : EPCI - Communauté d'agglomération

Rôle dans le projet : Agglomération pilote, membre du comité de pilotage,...

%age du budget alloué à ce partenaire : Néant

2.6.4. Partenaire 4 : Chaire Unesco Alimentations du Monde Supagro Montpellier

Nom : Chaire Unesco Alimentation du Monde Supagro Montpellier

Statut juridique : Grande école

Rôle dans le projet : Principal partenaire scientifique, préside le comité scientifique

%age du budget alloué à ce partenaire : Néant

2.6.5. Partenaire 5 : Parc Agrari du Baix-Llobregat

Nom : Parc Agrari du Baix-Llobregat

Statut juridique : consortium

Rôle dans le projet : référent espagnol et européen

%age du budget alloué à ce partenaire : marginal, seulement frais de déplacement

⁸ L'association de la société civile qui présidera le comité des usagers est un partenaire comparable mais il n'est pas connu actuellement. Elle sera désignée ultérieurement par ses pairs.

2.7. Pilotage et Impacts du projet

Le pilotage du projet a été décrit ci-dessus. La mesure de ces impacts sera assurée par l'autoévaluation (cf. action 1) selon une méthode fondée sur le choix de questions évaluatives par type d'acteur et de partenaire, la définition d'indicateurs et de leurs critères de mesure. Enquêtes, traitement des données collectés et échanges de l'équipe technique seront mobilisés.

2.8. Continuité du projet

Pour Terres en Villes, le projet est une étape stratégique d'une activité pérenne en faveur de la stratégie alimentaire durable des agglomérations. Le réseau diffusera et valorisera la démarche et ses outils dans le cadre de son chantier 3 et de l'ensemble de ses activités auprès de ses membres et partenaires. Comme pour la démarche AgriSCoT ou de co-construction des politiques agricoles périurbaines, Terres en Villes assurera la mise à jour de la démarche et de ses outils. En tant que lieu ressources, le réseau développera son activité de formation et d'appuis aux membres. La continuité des politiques d'agglomération est généralement satisfaisante : on ne devrait pas déroger à cette règle.

2.9. Valorisation du projet

Outre le forum final, Terres en Villes et ses partenaires mettront en ligne sur internet l'ensemble des livrables. Les livrables imprimés seront distribués lors des séminaires, ateliers et colloques du réseau et de ses partenaires. Des rééditions seront assurées. Plusieurs articles et communications de praticiens et chercheurs sont à prévoir.

2.10. Calendrier prévu

Se reporter à l'annexe budgétaire et à l'agenda (feuille 2)

2.11. Informations complémentaires

Il est fort possible qu'une ou deux intercommunalités des agglomérations pilotes prennent en charge une partie certes minime des coûts supportés par Terres en Villes –autofinancement) ayant trait à l'action 3.

3. Demande financière et affectations

La Fondation Daniel et Nina Carasso (FDNC) soutient les projets en participant à l'équipement et au fonctionnement nécessaires à la bonne réalisation du projet, elle peut également soutenir le renforcement des équipes.

Budget total du projet : 295 600,00
 Montant total du financement demandé : 150 000 euros
 %age du budget total représenté par le financement demandé : 50,3%

3.1. Origine des financements pour ce projet :

Origine du financement	Statut (Acquis ou demandé)	Montant (euros)
Fondation Daniel et Nina Carasso	Demandé	149 000,00
Autofinancement	Acquis	139 100
Frais d'inscription	Pressentis	7 500
Total		296 100,00

3.2. Budget total du projet

Téléchargez et complétez le budget du document « [Annexe – Budget.xls](#) » en ajoutant autant de ligne que nécessaire pour chaque chapitre. Veuillez compléter les cellules vides (blanches) des colonnes A à I incluses et de la colonne Q. La fondation se réserve le droit de rejeter un dossier ou de demander un complément d'information si le budget est jugé imprécis.

Estimez le %age du financement demandé que représente chaque action présentée dans la section 2.6.

Se reporter au classeur Excel joint

3.3. Informations complémentaires sur la contribution demandée à la FDNC

Se reporter au classeur Excel joint

4. Eléments d'analyse concernant l'appel à projets

Ce projet contribue activement met en place un système alimentaire durable innovant (démarche, d'expérimentation sur trois agglomérations pilotes, sensibilisation des agglomérations de rang 2). Il est multi-acteurs, pluridisciplinaire, ouvert aux échanges franco-espagnols et cible l'objectif de l'appel et l'ensemble des critères généraux et spécifiques de la Fondation et de son appel à projet

5. Annexes

Annexe N°1 Capitalisation et valorisation

Vous candidatez dans le cadre d'un appel à projets qui vise à capitaliser et valoriser les résultats des projets sélectionnés dans ce cadre. Vous acceptez ainsi la démarche décrite ci-dessous.

Les projets soutenus par la Fondation sont autant d'expériences permettant de faire progresser les savoirs sur des enjeux de société. La Fondation souhaite donc valoriser et diffuser les savoirs acquis par les organisations sélectionnées lors de la mise en œuvre des projets soutenus. Aussi, ces organisations sont intégrées à un processus de capitalisation/valorisation comprenant :

- Un atelier d'échange au démarrage du projet, afin de définir une méthode de capitalisation et de valorisation. Ces méthodes seront définies collectivement.
- La méthode de capitalisation pourra s'appuyer sur :
 - o la mesure d'indicateurs communs, indicateurs relatifs à l'objectif de l'appel à projet ;
 - o un accompagnement de chaque porteur de projet, sur la durée du projet, afin de définir et de suivre des indicateurs spécifiques ;
 - o des enquêtes ;
 - o un atelier d'échange après la fin des projets ;
 - o etc.
- La méthode de valorisation pourra s'appuyer sur :
 - o l'élaboration et la diffusion d'une note de synthèse après la fin des projets ;
 - o l'organisation d'un séminaire ouvert à l'ensemble des acteurs concernés ;
 - o etc.

Cette démarche sera pilotée par la Fondation Daniel et Nina Carasso, avec l'aide d'un cabinet spécialisé dans l'évaluation et la mesure de l'impact social. **Tous les coûts liés à ce processus de capitalisation/valorisation seront pris en charge par la Fondation, en plus du financement octroyé. L'intégration à ce processus est obligatoire. Tout projet soumis implique donc que le porteur accepte d'y participer activement.**

Nom de l'organisation candidate à l'appel à projet : Terres en Villes

Nom du responsable légal de l'organisation : Serge BONNEFOY, par décision du Conseil d'administration du 22 mai 2014

Fonction : Secrétaire technique

Nom de l'appel à projet : Systèmes alimentaires durables

Je reconnais avoir pris connaissance de la démarche de capitalisation / valorisation proposée par la Fondation Daniel et Nina Carasso dans le cadre de l'appel à projets et j'en accepte les conditions si mon projet est sélectionné dans le cadre de cet appel. (Merci de cocher cette case)

Fait à Grenoble, le 27 juin 2014

Serge Bonnefoy

Autres annexes complémentaires

- Les statuts de l'organisme s'il est privé ;
- Déclaration en Préfecture de la création de l'organisme s'il est public ;
- Un RIB sur un fichier séparé ;
- Le dernier rapport d'activité ;
- Le dernier rapport financier (éventuellement certifié), comprenant le dernier compte de résultat et bilan comptable ;
- La liste des membres du Conseil d'Administration ;
- Une éventuelle revue de presse ;
- Un éventuel rapport d'audit ;
- Les annexes liées au projet.